
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 30 janvier 2012

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 2)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 2)
<i>Appel</i> nominal	(p. 2)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 2)
<i>Annexe</i> : Documents projetés lors de la présentation du dossier n° 2012-2713 par monsieur le Vice-Président Crimier	(p. 9)

Le texte de la délibération n° 2012-2713 a été publié dans le recueil des actes administratifs n° 414.

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2713	<i>Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu - Cofinancement de l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346 - Convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat et la Société foncière du Montout - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 2)
---------------------	---	--------

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président**

Le lundi 30 janvier 2012 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 24 janvier 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Mme Lépine, MM. Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Plazzi, Quiniou, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vial, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Charles (pouvoir à M. Buna), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin, Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Claisse), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier, Mme Cardona (pouvoir à M. Reppelin), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Gignoux (pouvoir à M. Forissier), Havard (pouvoir à M. Louis), Mme Laval (pouvoir à Mme Bocquet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Bernard R.), Léonard (pouvoir à M. Vial), Millet (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Petit (pouvoir à M. Quiniou), Pili (pouvoir à M. Justet), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Thivillier (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), MM. Turcas (pouvoir à M. Calvel), Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Barral), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : M. Barret, Mme Dagorne, MM. Dumas, Hugué, Joly, Lelièvre, Mme Levy, M. Réale.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Da Passano (pouvoir à M. Bousson), Genin (pouvoir à M. Lévêque).

*Dossier ayant fait l'objet de demande d'organisation de débat
par la Conférence des présidents*

N° 2012-2713 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu - Cofinancement de l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346 - Convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat et la Société foncière du Montout - Individualisation d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, ce Conseil est consacré à l'examen du projet de délibération relatif au cofinancement du complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346. Cela devrait être le dernier épisode d'un dossier que nous avons maintenant ouvert il y a six ans et que nous allons clore ce soir. Je ne reviendrai évidemment pas sur le long historique de la réalisation du Grand stade, chacune et chacun a eu l'occasion de s'exprimer sur ce dossier.

Vous savez que, pour réaliser le Grand stade, il fallait, outre l'engagement de l'Olympique Lyonnais, pour pouvoir réaliser l'équipement lui-même -seul cas d'ailleurs en France où c'est l'équipe de football qui réalise l'aménagement du stade-, que les collectivités locales et l'Etat puissent organiser -ce qui était normal pour ce cas comme pour tous les autres équipements de notre agglomération- l'aménagement des accès à cet équipement.

Par un protocole d'accord d'octobre 2008, la Communauté urbaine de Lyon, le Conseil général, l'Olympique Lyonnais, le SYTRAL et l'Etat s'étaient engagés ensemble pour cette réalisation. Pour ce qui est de la Communauté urbaine, nous avons déjà délibéré dans le passé ; pour ce qui concerne le Conseil général, il s'est lui-même engagé ; pour ce qui concerne le SYTRAL, les choses sont en cours. Il restait donc l'échangeur dont la maîtrise d'ouvrage appartient à l'Etat.

Vous avez entendu hier le Président de la République dire que la France était ruinée, donc que l'Etat se trouve en grande difficulté. J'ai demandé au Président de la République, avant qu'il ne vienne présenter ses vœux au monde économique, qu'il puisse s'engager à nouveau sur la réalisation de l'échangeur n° 7. Après quelques discussions portant sur les montants -ce dont nous avons l'habitude maintenant avec l'Etat puisque, sur des dossiers qui concernent spécifiquement l'Etat, il nous demande toujours de pouvoir participer-, nous avons donc conclu, avec monsieur le Préfet -ce sera l'objet de la délibération d'aujourd'hui- un accord où l'Etat portera toujours la maîtrise d'ouvrage mais pourra s'adresser, pour participer au financement, à la fois aux collectivités territoriales comme la Communauté urbaine et le Conseil Général puis, en même temps, à l'Olympique Lyonnais.

Voilà, c'est l'objet de notre réunion d'aujourd'hui, pour laquelle monsieur le Vice-Président Crimier va présenter de manière plus détaillée la délibération que nous aurons à prendre.

Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci Monsieur le Président, mesdames et messieurs et chers collègues, en préambule de la présentation de cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission déplacements et voirie du 26 janvier 2012, vous avez trouvé sur votre bureau la dernière version de la convention qui corrige une erreur matérielle par rapport à la version distribuée en commission.

En effet, dans le tableau de la page 4 intitulé "Echéancier prévisionnel des paiements", dans la colonne 2012, la valeur

sur la ligne totale est bien 1 000 et non 800 -ce sont des milliers d'euros-. Il s'agissait simplement d'une coquille de frappe qui a d'ailleurs échappé à la sagacité des membres de la commission.

Pour la complétude de l'information des Conseillers de notre assemblée, je vais vous présenter à l'aide d'un diaporama l'opération décrite dans ce rapport.

Je rappellerai auparavant que, dans le cadre de l'accessibilité au Grand stade, l'Etat s'était engagé à réaliser les compléments nécessaires sur l'échangeur n° 7 bien avant la décision de l'Euro 2016 et a conduit, depuis cette époque, les études et les enquêtes nécessaires. La Communauté urbaine, pour sa part, a sollicité l'Etat depuis plusieurs mois pour que ce dernier prenne un engagement ferme qui a été confirmé par la lettre du 17 janvier signée par monsieur le Président de la République.

(Projection de diapositives - VOIR annexe page 9).

Sur ce diaporama sont rappelées très brièvement les opérations qui font l'objet du programme du Grand stade par maître d'ouvrage :

- en rouge, les opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine : l'accès Nord, l'accès Sud et le parking des Panettes ;
- en vert, l'opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SYTRAL : extension de la ligne T3 pour la desserte du Grand stade ;
- en bleu, l'opération dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Etat : aménagement du complément de l'échangeur n° 7 ;
- en orange, l'opération avec maîtrise d'ouvrage assurée par la Foncière du Montout : le Grand stade et ses équipements connexes.

Par cette vue générale, plus lisible sur le grand écran, on peut observer l'implantation des différents ouvrages que je viens de vous décrire dans leur tissu environnant.

Je vais vous présenter maintenant un zoom sur l'aménagement prévu pour le complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346 : le projet comporte la réalisation d'une bretelle de sortie et d'une bretelle d'entrée sur la RD 302, permettant aux navettes bus d'acheminer les spectateurs entre le parking des Panettes et le Grand stade, le soir des matchs ou autre événement, d'un demi-échangeur permettant la circulation des voitures entre la rocade et le parking du Grand stade les soirs de match, et la dérivation de la nouvelle trame viaire dans le secteur du Grand Montout, que vous allez pouvoir découvrir sur la diapositive suivante.

Cette diapositive, contrairement aux autres, montre une vue du côté nord du Grand stade du site du Montout, à partir du Grand large. Le complément de l'échangeur n° 7 se raccorde au maillage viaire du site du Grand Montout. Une voie nord-sud est créée à l'est du Grand stade qui se prolonge jusqu'à l'avenue Jean Jaurès -vous pouvez suivre avec le pointeur-. L'avenue Jean Jaurès est requalifiée en boulevard urbain, avec une trémie sous le mail de l'accès nord et des contre-allées qui desservent le tissu urbain existant et à venir. Une voie est-ouest est créée au nord du Grand stade et se raccorde à la rue Sully ; elle permet également la desserte du site. Indiqués en bleu, les tènements destinés à une urbanisation future qui sera favorisée par la présence du Grand stade et par la trame viaire irriguée à partir du complément de l'échangeur n° 7.

Sur la diapositive suivante, vous avez une représentation plus large de la trame viaire du Grand Montout qui, à terme, sera développée et adaptée à l'urbanisation. La mutation et la densification qui sont prévues sur ce secteur sont en partie alimentées à partir du complément de l'échangeur n° 7, dont les capacités étaient jusqu'alors insuffisantes.

Il est important de resituer l'ensemble de l'opération du Grand stade dans le développement de l'est lyonnais ou du centre-est et ce projet de desserte présente un intérêt certain pour le développement résidentiel et économique du centre-est en général et du secteur du Grand Montout en particulier. Cette orientation de développement est celle fixée par le SCOT, approuvé en décembre 2010, qui donne ici des indications qualitatives et quantitatives sur le nombre de logements et les emplois supplémentaires qui seront créés.

En effet, si l'on observe l'ensemble du périmètre du Grand Montout, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une zone de 150 hectares dont le Grand stade sera le moteur. Dans ce secteur, il y a un certain nombre de friches industrielles et nous souhaitons également avoir une liaison vers l'Anneau bleu, au nord du stade, qui permettra de rejoindre bien entendu ce secteur et de développer les liaisons intra-quartiers et intra-équipements.

Il faut rappeler que, sur les Communes de Décines Charpieu et de Meyzieu, cette zone représente environ 150 hectares, dont 70 hectares pour le Grand stade et les friches ABB (en bleu et cerclées par le pointeur), 50 hectares à vocation résidentielle future et 30 hectares susceptibles de faire l'objet d'une requalification et/ou densification. Je rappelle également que le SCOT pérennise un certain nombre de terrains à vocation agricole ou naturelle dans le secteur, qui sera affirmée et mise en valeur dans les années à venir. Donc on s'aperçoit que l'opération du Grand stade s'inscrit dans une opération beaucoup plus vaste que celle proprement dite.

Ensuite, la projection d'une carte -un petit peu technique- montre les études du trafic routier à l'hypothèse 2030 sans Grand stade et donc sans aménagement viaire. Ce sont des chiffres de référence, en fonction de la technique d'évaluation des trafics qui est relativement bien connue.

La diapositive suivante présente l'impact du développement de ce secteur du Grand Montout, en plus, bien sûr, des jours où il y a un match -mais ce n'est pas seulement la raison-, avec un certain nombre d'allègements du trafic sur des voies existantes par la création d'un nouveau réseau viaire qui permet de soulager des voiries aujourd'hui très encombrées. C'est vrai que c'est un petit peu complexe et technique ; néanmoins, ce sont des éléments qui permettent de montrer que l'ensemble des créations de voies amènera une amélioration de l'ensemble des conditions d'accès et de circulation dans cette zone du Grand Montout. On constate une baisse de trafic sur l'avenue Jean Jaurès à Décines Charpieu et l'avenue de la République à Meyzieu sur les éléments plus techniques et de projection des trafics à l'horizon 2030.

Sur l'objet de la délibération, le tableau présenté montre la répartition du financement entre les partenaires qui peuvent s'engager à ce jour avec une convention tripartite : 50 % pour l'Etat, 25 % pour la Communauté urbaine, 25 % pour la Foncière du Montout donc respectivement 11,750 M€, 5,875 M€ et 5,875 M€ pour l'Olympique Lyonnais.

Je souhaite vous informer que le Président du Conseil général a écrit au Préfet pour lui confirmer son engagement à soumettre à son Conseil du 30 mars prochain le principe d'une participation

au financement du complément de l'échangeur n° 7 de 3,917 M€. Cette participation, si elle est confirmée, viendra en déduction en parité des parts prises en charge par la société Foncière du Montout et de la Communauté urbaine.

Pour conclure sur la présentation de ce dossier, je rappellerai les retombées économiques du stade des Lumières : 2500 emplois créés sur deux ans de travaux, en valeur créée une estimation de 196 M€ ; les retombées fiscales pour les collectivités locales de l'ordre de 137 M€ ; la TVA : 88 M€ -l'incidence du nouveau taux de TVA n'a pas été pris en compte !-. On voit bien, dans notre bassin d'emploi, l'importance de l'incidence de cet équipement d'abord privé et ensuite accompagné par les collectivités.

Les retombées économiques en phase d'exploitation : près de 1 000 emplois créés ; le renforcement du tourisme de l'ordre de 475 000 visiteurs. Ceci représente une véritable activité économique et des retombées fiscales pour les collectivités d'environ 3,5 M€ par an entre la taxe foncière bâtie, la contribution économique territoriale, la TEOM et la taxe de séjour. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif, en phase de fonctionnement. On voit l'importance de ce dossier pour la respiration économique de notre agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous allons organiser le débat. Je donne la parole au groupe Objectif Lyon Métapolis pour trois minutes.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, une fois de plus, notre collectivité est appelée à délibérer sur un texte relatif au projet du Grand stade. Aujourd'hui, notre discussion ne porte pas directement sur l'opportunité ou l'intérêt de réaliser un équipement sportif. De ce point de vue, tout a été dit et les choses sont désormais tranchées.

La présente délibération doit plutôt nous interpeller sur la question du financement des investissements publics et plus généralement sur les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

La crise économique que traverse la France, marquée par une absence de croissance et une aggravation du chômage, ne pourra être surmontée que si toutes les mesures sont prises pour maintenir et encourager l'investissement, qu'il émane du secteur privé ou du secteur public.

S'agissant de l'investissement public, on sait qu'il est aujourd'hui réalisé aux deux tiers par les collectivités territoriales. Or, le financement des collectivités est menacé à un double titre :

- la première menace est liée au crédit. Désormais, le secteur bancaire est soumis à de nouvelles règles prudentielles qui lui interdisent de consentir des prêts à long terme, notamment aux collectivités dont, pourtant, les risques de défaillance sont extrêmement faibles. Ainsi, en 2012, près de 50 % des besoins de financement des collectivités locales, c'est-à-dire 10 milliards d'euros, ne seront pas assurés. Faute de prendre en compte très vite cette contrainte, notamment en encourageant la constitution d'une structure parapublique dédiée au financement à long terme, notre pays se privera de l'un des outils essentiels du retour à la croissance ;

- la seconde menace qui plane sur l'avenir des collectivités concerne directement les dotations de fonctionnement allouées par l'Etat. Depuis plusieurs années, je répète ici que les dotations sont appelées à disparaître, lentement certes mais

inexorablement, compte tenu du caractère extrêmement tentant pour l'Etat de faire des économies en ce domaine en essayant de faire croire que les collectivités territoriales ont une part de responsabilité dans l'explosion de la dette et des déficits publics, ce qui n'est évidemment pas le cas. Déjà il y a quelques jours, monsieur Lemaire, chargé d'écrire le projet de l'UMP pour 2012, avait proposé de diminuer de 2 milliards d'euros par an le montant des dotations. Hier, le Président de la République, jouant sur l'argument extrêmement spécieux selon lequel les collectivités ne feraient aucun effort de rigueur contrairement à l'Etat qui, lui, gèrerait les deniers publics de façon vertueuse, a proposé de moduler les dotations en fonction des efforts faits par les collectivités pour supprimer des emplois.

Outre le fait que ces éléments ne concourent pas à favoriser un retour à la croissance, on peut légitimement s'interroger sur ce qui restera du principe d'autonomie des collectivités territoriales pourtant inscrit dans le marbre de la constitution. Et je ne parle même pas de l'autonomie financière dont on sait qu'elle a été rognée au fil du temps pour n'être plus qu'un principe théorique sans contenu.

Pour preuve la délibération qui nous occupe aujourd'hui et qui consiste pour nous à accepter de participer au financement d'un investissement dont la responsabilité incombe à l'Etat. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière. Reste la question de savoir si le fait de suppléer les carences de l'Etat doit être assimilé à une attitude responsable ou bien être considéré comme à un évident manque de rigueur.

Pour ce qui le concerne, notre groupe votera cette délibération parce qu'il ne veut pas remettre en cause la réalisation d'un investissement important pour la croissance et pour l'emploi et qui, de plus, contribue au développement et au rayonnement de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens pour le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain et également pour le groupe Centre Gauche Démocrate.

Avec cette délibération, nous actons donc la réalisation du complément de l'échangeur n° 7 de la RN 346 pour permettre une meilleure accessibilité au site du Montout et notamment au Stade des Lumières de l'Olympique lyonnais. Je dis "notamment" car il est évident que toutes les infrastructures de transports qui desserviront le Grand Montout -et cet échangeur en est un élément- seront un formidable levier pour le développement résidentiel et économique de ce secteur de l'est lyonnais. Bien entendu, cet échangeur servira également les soirs de matchs pour endiguer le flux routier car, on le sait, des spectateurs viendront au stade avec leurs véhicules.

La loi du 1^{er} juin 2011 pour l'organisation de l'Euro 2016 de football a prévu de nouveaux modes de financement pour la construction ou la rénovation des grands stades, suite à la désignation par l'UEFA le 28 mai 2010 de la France comme pays organisateur de cette formidable manifestation internationale. L'Etat a donc décidé d'apporter un soutien de 158 M€ aux différents projets, en n'hésitant pas, pour ce faire -et on peut le regretter- à puiser dans les fonds affectés au CNDP qui sont normalement réservés au soutien financier de l'Etat aux infrastructures sportives de proximité. Si certains projets sont déjà bien avancés et si l'Etat a déjà depuis longtemps confirmé son soutien à ces

projets, pour Lyon, je dirai ce soir qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous actons donc, par cette délibération, le concours financier de l'Etat au projet du Grand Montout, qui vient donc s'ajouter au concours de la Communauté urbaine et à celui du Conseil général. Le stade des Lumières est en marche.

Je souhaite rappeler une nouvelle fois l'exemplarité de ce projet car il est le seul à être financé entièrement sur des fonds privés -comme nous l'a rappelé le représentant de l'Olympique lyonnais, à la suite de mon interpellation lors de notre dernière commission générale-. Contrairement à Bordeaux, contrairement à Lille, le contribuable grand lyonnais ne versera donc pas un centime d'euro pour la construction du stade. C'est un fait incontestable.

C'est pourquoi je suis en total accord avec le Ministre des sports, avec lequel j'étais ce vendredi 27 janvier. Lorsque monsieur Douillet a dit qu'il regrettait la participation de l'Etat dans le financement des stades, c'est qu'il estime, à juste titre, que les clubs de football professionnels, qui sont tous aujourd'hui gérés par des sociétés privées, ont besoin pour pérenniser leur activité de réaliser des actifs. La propriété d'un stade va totalement dans le sens de la réalisation d'actifs.

J'ai déjà eu l'occasion de dire aussi, dans cette enceinte, que tous les grands clubs européens de football étaient tous propriétaires de leur stade. Et les citoyens comprennent cela car il est toujours difficile d'expliquer que l'argent public va servir à financer une infrastructure dont le seul usage sera celui d'une société privée. Ce n'est pas le cas dans le cadre du soutien que nous apportons au projet du Grand Montout. Et David Douillet de conclure -je cite- : "On tient nos engagements, on finance 10 % de cette aventure-là mais, à l'avenir, il faudra réfléchir à ce que certains milieux prennent de la maturité." Et nous avons la chance, dans la Communauté urbaine, au sein de cette agglomération, d'avoir un club, un Président, Jean-Michel Aulas, et son conseil d'administration qui ont cette maturité et qui ont décidé de financer eux-mêmes leur stade sans le moindre centime d'argent public.

Je regrette donc une nouvelle fois que l'opposition UMP de la Communauté urbaine -et d'ailleurs l'opposition UMP de Lyon-, par un enjeu totalement et uniquement politique, soit en contradiction et j'allais même dire en opposition avec le discours du Ministre des sports, David Douillet, qui a par ailleurs reconfirmé publiquement soutenir le projet du Grand stade.

Je voudrais conclure en rappelant, c'est vrai qu'il nous revenait de faire en sorte que l'accessibilité à ce stade se réalise avec une politique de transports en commun de qualité et je veux profiter de l'occasion de cette intervention pour féliciter le SYTRAL et son Président, Bernard Rivalta, des efforts et de l'efficacité des infrastructures en voie de réalisation.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le Président, mes chers collègues, que les groupes Radical de Gauche-Grand Lyon Demain ainsi que Centre gauche démocrate voteront ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons déjà débattu du Grand stade, le groupe GAEC a déjà eu l'occasion d'affirmer sa position.

Mais, aujourd'hui, cette délibération à l'évidence pose problème : nous sommes confrontés effectivement à une décision de l'Etat qui revient sur ses engagements et divise par deux sa contribution pour l'échangeur. On ne peut que s'interroger sur

les motivations de l'Etat et de sa majorité qui ainsi ne tient pas ses engagements. La question se pose réellement de savoir si nous avons à nous substituer de ce point de vue à l'Etat.

Monsieur le Président, nous n'avons pas encore pris notre décision sur le vote du rapport et nous vous demandons l'engagement que la contribution de la Communauté urbaine, qui va sans doute être revue une fois la décision du Conseil général prise, ne vienne pas amputer les priorités du plan de mandat qui, pour nous, sont essentielles, à savoir le logement social, l'emploi et l'insertion, les transports en commun, la politique de la ville principalement. Il serait inacceptable que le retrait de l'Etat vienne remettre en cause nos politiques dans ce domaine-là.

Nous demandons cet engagement. Nous avons bien noté que ce ne sera pas sur 2012 que les crédits de paiement seront engagés du point de vue de la Communauté urbaine. Mais, dans la préparation du budget 2013, nous serons très attentifs à la provenance des fonds qui vont permettre de faire face à la contribution de la Communauté urbaine.

En tout état de cause, si vous nous donniez ces engagements, monsieur le Président, nous voterions majoritairement ce rapport et nous souhaitons que ces engagements soient pris.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes convoqués aujourd'hui en urgence pour délibérer sur la participation de la Communauté urbaine au lancement de l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7 visant à desservir le stade du Grand Montout, urgence motivée par la signature du permis de construire le 7 février prochain...

M. LE PRÉSIDENT : Nous ne sommes pas convoqués en urgence, nous sommes conviés à une séance, conformément aux délais légaux, du Conseil de communauté de la Communauté urbaine et, comme chaque mot a une signification, nous ne sommes pas convoqués en urgence.

Mme CHEVALLIER : ...On va dire qu'il ne s'agit pas d'un Conseil ordinaire, effectivement mais de voter en urgence, dans une séance exceptionnelle, entre 4 et 6 M€...

M. LE PRÉSIDENT : Le Grec qui dit "hâte-toi lentement !".

Mme CHEVALLIER : ...Je peux parler ? Voter aujourd'hui entre 4 et 6 M€ supplémentaires sans prendre le temps d'un réel débat, sans réfléchir aux alternatives à ce chantage de l'Etat, est bien dommage pour le débat démocratique.

En effet, depuis le démarrage du projet, le complément de l'échangeur n° 7 envisagé devait être financé par l'Etat pour la somme de 23,5 M€. Aujourd'hui, ce dernier a décidé de n'en financer que la moitié et demande à la Communauté urbaine et au Conseil Général de compenser en partie le manque. Il nous est donc demandé un financement complémentaire de 5,8 M€, lequel devrait être ramené à 3,9 M€ si le Conseil Général vote sa participation en mars.

Rappelons que, dans deux situations récentes, il a été refusé de compenser les manques dus à la position de l'Etat :

- le dernier Bureau communautaire du 16 janvier 2012 a refusé de financer le reste à charge demandé par l'Etat pour le rétablissement des pistes cyclables des échangeurs de l'A 450, avec l'argument que ce financement de 9 M€ devait être à la charge du maître d'ouvrage, l'Etat ;

- deuxième exemple, le dernier Conseil syndical du SYTRAL du 26 janvier a rejeté notre proposition que ses deux collectivités adhérentes participent au financement de la hausse de TVA. Ce sont donc les usagers qui devront payer cette hausse de 2,4 M€.

Il y aurait ainsi donc trois poids, trois mesures : quand les dépenses concernent un accès routier, nous payons, quand il s'agit de modes doux, on refuse et quand il s'agit de transports collectifs, on laisse à la charge des usagers.

Nous vous demandons si verser un fonds de concours à l'Etat ne constitue pas une dérogation à nos compétences car, au vu du code général des collectivités, les fonds de concours jusqu'à présent, à la différence des subventions, ne peuvent être versés par un EPCI à fiscalité propre qu'à ses communes membres.

Rappelons aussi que cette dépense imprévue s'ajoute déjà aux sommes importantes que la Communauté urbaine a décidées pour les accès au Grand stade (plus de 200 M€ si l'on prend les accès strictement réservés au Grand stade). Cette somme que nous dépenserions pour l'échangeur du Grand stade représente quatre fois le budget annuel prévu pour les couloirs bus dans l'agglomération ou presque la moitié des dépenses annuelles prévues pour les aménagements cyclables ou même une partie du remonte-vélos de la Croix-Rousse, toujours en attente.

Quant à l'argument qui veut que l'aménagement du site du Montout soit prévu dans le cadre du SCOT et que ces aménagements de voiries seront utiles pour le développement futur des activités de ce secteur, nous rappelons que le SCOT est un schéma d'orientation à l'horizon 2030 : encore vingt ans pour atteindre cet horizon. Et nous avons déjà indiqué que, pour nous, le développement de notre agglomération doit être raisonné.

Pour cela, il faut au préalable conforter des sites en développement avant d'envisager le développement de nouveaux sites. Et, surtout, il est important que tout développement de nouveau site le soit dans un environnement accessible en transports en commun ; ce n'est pas vraiment le cas ici : nous savons tous combien la ligne T3 est saturée aujourd'hui aux heures de pointe et, même si la mise en place de rames plus grandes et la mise en place de semi-directs devraient améliorer la situation, on peut sérieusement douter que ce tramway, cohabitant avec Rhônexpress, suffise à supporter à l'avenir les déplacements supplémentaires engendrés par le développement envisagé pour le secteur du Montout.

Enfin, nous nous étonnons que ces décisions importantes soient en passe d'être prises sur le Grand stade alors que deux enquêtes publiques sont encore en cours jusqu'au 23 février concernant le rejet des eaux pluviales des accès au Grand stade.

En conclusion, nous considérons qu'en l'état du dossier, le complément de financement devrait être pris en charge complètement par la Société foncière du Montout.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera donc contre, nos Vice-Présidents s'abstenant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Nous voici donc réunis par vous -si ce n'est pas en urgence, c'est dans la précipitation ou à la va-vite- pour poursuivre encore sur le dossier du Grand stade. Alors, rien de très nouveau dans ce

dossier et rien de très surprenant non plus ; on entend encore les mêmes arguments et les mêmes positions. Ce qui est plutôt surprenant ici c'est la méthode.

Nous avons bien compris que vous attendiez le courrier de l'Etat confirmant ses engagements mais ne pouvait-on pas attendre le Conseil de février qui a lieu, je le rappelle, dans deux semaines tout juste. Le permis de construire aurait pu attendre quelques jours, il a bien déjà attendu plusieurs mois ! On ne comprend pas que ce traitement de faveur soit réservé à ce seul dossier alors que d'autres projets d'agglomération vraiment structurants le mériteraient. Mais, si vous voulez assurer juridiquement ce projet, on veut bien en discuter.

Pour un projet de cette importance, avec les sommes qui sont en jeu, on serait justement en droit d'attendre une préparation plus sérieuse. Il en va également du respect des élus, qu'il s'agisse d'ailleurs de simples Conseillers communautaires ou de vos Vice-Présidents. Etre convoqué en toute hâte pour ce seul dossier c'est risquer de voir nombre de nos collègues manquer la séance ; mais vous avez l'agréable surprise de voir que nous sommes plutôt nombreux. Vouloir ce respect élémentaire, ce n'est pas un excès d'humeur ou un caprice de notre part, c'est une question de confiance. Oui, monsieur le Président, on ne siffle pas les élus du peuple au gré des erreurs ou des hésitations juridiques ou politiques !

La confiance, c'est aussi ce qui manque dans ce dossier -sinon, pourquoi ces retards ?-. Entre la Communauté urbaine et l'Etat, chacun semble épier l'autre et on ne sait pas s'il s'agit d'attendre l'engagement de l'un ou le renoncement de l'autre : doute, volonté de se défausser de la responsabilité d'un échec ? Un tel dossier ne peut pas avancer correctement sans la confiance mutuelle entre les partenaires.

Pourtant, contrairement à ce que nous entendons cet après-midi, il me semble que ce dossier soit pour une fois la marque de ce que peuvent faire ensemble les acteurs privés, les collectivités locales et l'Etat. Nous déplorons trop souvent que l'Etat se désengage, ne compense pas assez ses transferts de compétences. Nous n'avons pas l'occasion aujourd'hui de rentrer dans un débat sur les rapports entre l'Etat et les collectivités locales mais, pour une fois, il vient aider un projet privé et sa contribution n'est pas négligeable ; elle aurait pu être plus forte, certes -rien n'est parfait !- mais elle est là et, en cette période de crise des finances publiques -comme vous l'avez rappelé-, il faut le noter.

Voilà, ces observations de méthode étant faites, les élus du groupe voteront en conscience, comme d'habitude, selon l'appréciation qu'ils portent à ce projet, appréciation que vous connaissez déjà tous très bien.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur la genèse de ce dossier, je me bornerai donc à venir à l'objet de la délibération.

Pour rendre l'accessibilité au site du Grand Montout dans le but d'édifier le stade des Lumières, il est impératif de mettre en place une desserte performante qui soit, dans son ensemble, utile pour les populations afin que celle-ci serve l'intérêt général -c'est ce que le groupe Communiste et intervention citoyenne a toujours revendiqué-, et cela dans un aménagement dynamique de l'est lyonnais.

Pour ce faire, un schéma complet d'accessibilité a été élaboré : création de sites propres, parkings, navettes de bus, extension de la ligne du tramway T3, voies nouvelles. L'ensemble des financements pour ces opérations a été acté.

L'engagement de l'Etat s'est donc transformé au fil des jours en désengagement partiel. L'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat du complément de l'échangeur n° 7 semblait être bien engagé et la participation de l'Etat, à hauteur de 20 M€, actée. Sur un projet privé de l'ordre de 400 M€, avec 150 M€ d'accompagnement des collectivités, l'Etat aura généreusement contribué à hauteur de 2 ou 3 % de cette opération, c'est-à-dire une somme ridicule, même pas de quoi payer quelques pots de peinture !

Mieux encore, le Ministre des sports qui s'est déplacé dans notre Département est venu les mains vides, les poches cousues, tout en regrettant que de l'argent public aide au développement d'une opération privée. Voilà une déclaration qui risque de faire trembler le marchand d'armes, l'avionneur Dassault ! En fait, cela sert surtout à masquer une diminution progressive des moyens du Ministère des sports et le transfert de ses compétences à la charge des collectivités territoriales et des fédérations sportives.

Lors de la commission générale, nous avons dénoncé la participation dérisoire de l'Etat. Notre collègue Thierry Braillard en avait lui aussi fait la démonstration. Ce Gouvernement actuel est coutumier du fait, c'est un conseiller qui n'est pas payeur.

Nous avons accompagné ce dossier depuis octobre 2006 et ce n'est pas sur la ligne d'arrivée que nous allons nous rétracter.

Cependant, nous aimerions aussi, monsieur le Président, que de nombreux dossiers soient traités avec autant d'engagement. On trouve les finances lorsqu'il y a nécessité. Faisons en sorte que les priorités de notre plan de mandat n'en soient pas affectées !

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se partagera entre soutien et abstention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir. Pas d'intervention ? Nous passons au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, naturellement, je ne vais pas me substituer au groupe Synergies-Avenir mais je voudrais vous donner la position du groupe, que vous connaissez puisqu'elle sera identique à celle qui a été prise au moment où nous avons voté la modification du plan local d'urbanisme pour la construction de ce stade.

A l'instant où nous parlons, je voudrais revenir sur ce que disait un de nos collègues mettant en avant avec beaucoup d'insistance l'engagement privé de l'Olympique lyonnais, qui n'est pas contestable, ceci servant d'exemple à bien des égards sur la construction d'autres stades.

Mais je vous en prie, mes chers collègues, sachons raison garder, parce qu'il est vrai que l'Olympique lyonnais s'engage fortement dans la construction du stade mais il est vrai aussi que les collectivités locales et l'Etat le font aussi. Nous allons avoir un peu plus de 200 M€ d'investissements (transports en commun, voiries et autres) qui sont payés par le contribuable directement ; cet argent public, s'il n'était pas là, il est probable que le stade ne se ferait pas. Attention dans le propos qui est tenu de considérer que seul l'investissement privé doit être pris en compte dans ce projet -c'est d'ailleurs, entre nous, peut-être la faille du sujet-. Nul ne sait ce que la juridiction pourrait dire d'un tel montage financier. Soyons prudents de côté-là !

Je voudrais rappeler la position du groupe : en ce qui concerne l'emplacement, nous ne sommes pas d'accord sur le choix du foncier qui a été fait alors que nous sommes favorables à la construction d'un Grand stade à Lyon et nous aurions préféré le voir sur un autre foncier ; on l'a déjà évoqué, il est inutile d'y revenir.

Enfin, pour conclure, quoi qu'on en dise, quoi que vous en disiez, il convient de saluer l'engagement qui a été pris par l'Etat déjà depuis de nombreuses années et qui tiendra parole sur ce sujet en matière de financement. Quand bien même, localement, nous ne soyons pas favorables au choix du lieu, cela fait plaisir pour une fois de vous entendre dire que l'Etat est bienvenu en la matière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président DARNE : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'engagement du groupe Socialiste et apparentés pour la réalisation du Grand stade est connu, je ne développerai pas les arguments.

Sur le dossier précis qui nous est soumis aujourd'hui, le financement de l'échangeur, le rapporteur a été très complet. A titre personnel, je ne sais si je dois considérer que le verre est à moitié plein ou à moitié vide ; le Vice-Président aux finances considérerait que 50 %, 11,75 M€ sur 23 M€, c'est trop peu ; dans le contexte politique et financier d'aujourd'hui, on pourrait dire que c'est déjà pas mal. Chacun peut interpréter. Evidemment, l'Etat devrait financer les infrastructures nationales bien sûr.

Je souhaiterais apporter quelques précisions : d'abord pour dire que ce n'est pas la première fois que nous finançons une voirie nationale : l'échangeur du tronçon à Limonest, avec un engagement de 6,3 M€ de la part de la Communauté urbaine. Il y a eu des projets également où il y a eu des financements privés à Vénissieux sur des éléments de voirie nationale ; une grande société de distribution a contribué au financement de la réalisation. On a donc une certaine jurisprudence dans les montages de ce type.

Je précise enfin qu'au total, la Communauté urbaine avait dit qu'elle engagerait de l'ordre de 130 M€ pour l'opération du Grand stade. Nous délibérons la prochaine fois. Nous en serons à moins de 135 M€ tout compris avec ce financement-là puisque notre délibération portera sur 129 M€ et nous y ajouterons les 3,9 M€ si le Conseil général délibère comme prévu ensuite. Notre engagement respecte le plan de financement énoncé dès le départ.

En conséquence, il me paraît pertinent de voter cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Crimier, peut-être un ou deux éléments de réponse ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, notamment sur la question du fonds de concours soulevée par le groupe Europe Ecologie-Les Verts, simplement pour dire que ce n'est pas ici l'application de l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales relatif aux fonds de concours entre une communauté urbaine et les communes membres. Il s'agit bien, en l'espèce, d'une participation financière motivée par l'intérêt communautaire pour laquelle le Conseil de communauté est appelé à délibérer en application de l'article L 5215-19 qui dit : "Le Conseil de la communauté urbaine règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la communauté urbaine".

Le terme "fonds de concours" employé par la convention doit s'entendre comme la participation financière d'un organisme à une dépense déterminée, comme un mode de coopération financière sous forme bien sûr de participation. L'instruction générale du 3 septembre 2003 sur les fonds de concours versés au budget général de l'Etat mentionne qu'il s'agit de fonds portés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec ceux de l'Etat à des dépenses d'intérêt public.

Donc, pour la clarté des débats, il est tout à fait loisible de remplacer le terme "fonds de concours" dans la convention par le terme "participation financière" dans le cadre des articles du code des collectivités que j'ai cités précédemment. Voilà sur cet élément de droit.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques éléments complémentaires mais rapides.

D'abord, pour répondre à l'interpellation de monsieur Fournel -j'étais ce matin aux vœux du SYTRAL-, évidemment, que nous ne faillirons pas sur le problème du développement des transports en commun dans l'agglomération comme nous ne faillirons pas pour porter le développement du logement, et en particulier du logement social, dans notre agglomération.

J'ai entendu d'ailleurs quelques propositions un peu bizarres mais nous, nous savons que, si l'on voulait consulter de temps en temps les collectivités locales, on dirait un peu comment il faut faire car je crois que nous sommes une des collectivités locales qui avons développé le plus de logements à la fois social et d'accession à la propriété dans les dernières années. Je rappelle tout de même quelque chose pour l'ensemble de nos collègues ici : lorsqu'on regarde le développement du logement dans la Région Rhône-Alpes et celui en Ile de France, on a construit moins de logements en Ile de France que dans la Région Rhône-Alpes au cours des dernières années. Cela veut bien dire que, quand on dit ensuite qu'on est étranglé par un problème, si l'on prenait le problème en amont, cela permettrait peut-être de résoudre les choses.

Ensuite, je veux répondre aux interrogations légitimes de madame Chevallier qui s'interroge sur le désengagement de l'Etat. Imaginez qu'il y ait une alternance, imaginez que demain madame Eva Joly soit Ministre des sports, peut-être qu'à ce moment-là, elle viendrait s'engager aux côtés de la Communauté urbaine. Moi, je vis toujours d'espérance et donc rien ne me semble totalement bouché. L'avenir demain peut avoir d'autres couleurs et, madame Chevallier, je veux vous mandater pour porter ce message afin que demain nous ne soyons pas dans la difficulté.

Quant à monsieur Buffet qui nous laisse entendre que demain, après avoir utilisé l'ensemble des moyens démocratiques, il pourrait se pourvoir au nom de son groupe ou de la moitié de son groupe devant les tribunaux pour essayer d'empêcher l'application de ce qui aurait été décidé depuis six ans au sein des assemblées, ce n'est pas notre conception de la démocratie.

Je veux lui dire qu'effectivement, je le vois bien -je le disais ce matin au SYTRAL-, lorsqu'on me dit par exemple que, sur le

simple territoire de la Ville de Lyon, les recours gracieux sur les permis de construire, qui étaient de 40 à 50 par an jusqu'à l'année 2009, étaient montés à 130 ; on voit bien que celui qui veut empêcher la machine dépose des recours. Mais après il ne faut tout de même pas s'étonner que notre pays soit dans d'extrêmes difficultés. Quand le groupe majoritaire dit qu'il va aller demain empêcher un investissement privé de 450 M€, 2 500 emplois dans l'agglomération, évidemment cela pose question et donc on ne peut pas s'étonner que notre pays connaisse des difficultés ! Il ne faut pas invoquer l'Allemagne après ! La France simplement, avec la capacité à développer ses propres projets.

En tout cas, c'est le projet que nous allons porter et que nous allons soumettre aux voix du Conseil communautaire :

En tout cas, c'est le projet que nous allons porter et que nous allons soumettre aux voix du Conseil communautaire :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert qui a voté contre) - MM. Assi, Barge, Calvel, Turcas -pouvoir à M. Calvel-, Mme Lépine (Ensemble pour le Grand Lyon) - Synergies-Avenir (sauf Mmes Revel -pouvoir à Mme Roger-Dalbert- et Roger-Dalbert qui se sont abstenues) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed -pouvoir à M. Jacquet- qui a voté contre et MM. Albrand, Balme, Mme Ghemri, MM. Le Bouhart, Millet -pouvoir à Mme Ghemri- et Thivillier -pouvoir à M. Le Bouhart- qui se sont abstenus) - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent -pouvoir à M. Barral- et Vurpas -pouvoir à M. Crimier- (Centriste et démocrate) - M. Giordano (Europe Ecologie-Les Verts)- Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : M. Imbert (Socialiste et apparentés) - groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel, Turcas -pouvoir à M. Calvel-, Mme Lépine qui ont voté pour et M. Thévenot qui s'est abstenu) - Mme Bab-Hamed -pouvoir à M. Jacquet- (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Augoyard, Geourjon, Morales (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Giordano qui a voté pour et MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui se sont abstenus),

- abstentions : M. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) - Mmes Revel -pouvoir à Mme Roger-Dalbert- et Roger-Dalbert (Synergies-Avenir) - MM. Albrand, Balme, Mme Ghemri, MM. Le Bouhart, Millet -pouvoir à Mme Ghemri- et Thivillier -pouvoir à M. Le Bouhart- (Communiste et intervention citoyenne) - M. Gilllet (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté, M. Uhlich (Centriste et démocrate) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

(La séance est levée à 16 heures 10).